

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le 20 décembre deux mille dix-huit à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme GOUGUET
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée, qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. PINSTON

ETAIENT ABSENTS

- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal,
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale.

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur Frédéric ALLAIRE
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 4 octobre 2018.
5. Point supplémentaire proposé à l'ordre du jour : Motion sur la situation de l'usine Ford de Blanquefort

DELIBERATIONS GROUPEES

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

1. DECISION MODIFICATIVE N° 3
2. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)
3. BORDEAUX—METROPOLE – REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES – AVENANT N° 2
4. BORDEAUX—METROPOLE - CONVENTION DE REMBOURSEMENT
5. BORDEAUX—METROPOLE – CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE SERVICE « PROPRETE, PLANTATIONS ET MOBILIERS URBAINS » - AVENANT N° 1
6. HOTEL DE VILLE – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
7. RECENSEMENT – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
8. SWANN—EXPO – CONVENTION DE PROROGATION – AVENANT
9. PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)— AVENANT DE PROLONGATION
10. AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT : PROGRAMME D'INTERET GENERAL
11. CONVENTION AVEC LA JUNIOR ASSOCIATION – RENOUVELLEMENT
12. CIMETIERE – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION
13. CESSION FONCIER A BORDEAUX METROPOLE
14. CONVENTION RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE (RGPE)
15. CONVENTION ASSOCIATION « PETIT BRUIT »
16. ADOPTION DU PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) – 2018/2021

DELIBERATIONS GROUPEES

1. DELIBERATION N° 2018-72 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Afin de régulariser des opérations comptables, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier la Section d'Investissement concernant des frais d'études sur les exercices antérieurs. Il a également décidé d'effectuer un virement de crédits depuis le compte « dépenses imprévues » afin de mandater les aides accordées dans le cadre du PIG.

Par ailleurs dans le cadre du Programme d'intérêt Général (PIG), trois dossiers d'amélioration d'habitat ont été proposés et validés par les différentes instances. Un virement de crédits du chapitre des dépenses imprévues vers l'opération 30 (divers services) afin de mandater ces dépenses a été rendu nécessaire.

2. DELIBERATION N° 2018-73 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Pour faire suite à la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 9 novembre 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a décidé

- d'approuver le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

- d'arrêter pour 2019 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole de 92 061 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à recevoir de Bordeaux Métropole de 190 848 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3. DELIBERATION N° 2018-74 - BORDEAUX – METROPOLE – REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES – AVENANT N° 2

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant qui intègre les révisions de niveaux de services arrêtées entre la Commune et Bordeaux Métropole. Ces révisions auront un impact sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériel nécessaires à l'activité de ces services et traitera également les aspects financiers.

4. DELIBERATION N° 2018-75 - BORDEAUX – METROPOLE - CONVENTION DE REMBOURSEMENT

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de procéder au remboursement à BORDEAUX Métropole des moyens supplémentaires qui ont été mobilisés dans le domaine des systèmes d'information que la ville a mutualisé au 1^{er} janvier 2017. Le montant de l'attribution de compensation en fonctionnement à rembourser à BORDEAUX Métropole est calculé en fonction de la date de mise en œuvre du niveau de service révisé en cours d'année et l'intégration dans l'attribution de compensation au prorata temporis.

Ainsi, la commune de CARBON-BLANC s'engage à rembourser à BORDEAUX Métropole la somme de **239 €** correspondant aux charges de fonctionnement et la somme de **379 €** correspondant aux charges d'investissement.

5. DELIBERATION N° 2018-76 - BORDEAUX – METROPOLE – CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE SERVICE « PROPLETE, PLANTATIONS ET MOBILIERS URBAINS » - AVENANT N° 1

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'actualiser le périmètre sur lequel la ville assure en lieu et place de BORDEAUX Métropole, par délégation au titre de la compétence « voirie », les missions « propreté, plantations et mobiliers urbains ».

L'évolution du périmètre des espaces délégués implique une actualisation du montant de la compensation financière versée par BORDEAUX Métropole. Ainsi, le montant annuel versé par BORDEAUX Métropole à la Commune s'élève désormais à 366 884 € au lieu de 363 151 € précédemment.

6. DELIBERATION N° 2018-77 - HOTEL DE VILLE – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Compte tenu de la faible fréquentation constatée depuis plusieurs années et la mobilisation de personnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a décidé de fermer l'Hôtel de ville le samedi matin à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Comité Technique réuni le 29 novembre a émis un avis favorable sur cette proposition.

7. DELIBERATION N° 2018-78 - RECENSEMENT – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

La commune de Carbon-Blanc est chargée d'organiser le recensement de la population en Janvier/Février 2019 en partenariat avec l'INSEE. A ce titre, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents chargés de cette opération et de fixer leur rémunération. Il est également envisagé de faire appel à du personnel municipal.

Une quinzaine de personnes seront ainsi recrutées en qualité d'agents vacataires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, a également fixé la rémunération des agents recenseurs.

8. DELIBERATION N° 2018-79 - SWANN – EXPO – CONVENTION DE PROROGATION – AVENANT

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de reconduire, jusqu'au 31 août 2019, par avenant la convention d'occupation des locaux du Brignon par Swann Expo arrivée à échéance en Février 2019.

9. DELIBERATION N° 2018-80 - PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) – AVENANT DE PROLONGATION

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de prolonger la durée de mise en œuvre de 6 mois supplémentaires du PIG métropolitain afin d'éviter une rupture entre le présent dispositif et le futur dispositif d'aide à la réhabilitation. Un avenant de prolongation sera donc établi jusqu'en Juin 2019 et une enveloppe de 3 000 € sera prévue au budget 2019.

10. DELIBERATION N° 2018-81 - AIDES A L'AMELIORATION A L'HABITAT - PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'Habitat, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour 3 dossiers pour un montant total de 3 102.20 €

11. DELIBERATION N° 2018-82 - CONVENTION AVEC LA JUNIOR ASSOCIATION – RENOUELEMENT

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Dans le cadre de sa politique conduite en faveur de la jeunesse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler la convention avec le Réseau National des Juniors Associations qui assistera l'Association « Les juniors voyageurs » dans ses projets intégrant la mise à disposition de locaux ainsi que la mise à disposition d'un animateur.

12. DELIBERATION N° 2018-83 - CIMETIERE – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier l'article 11 du règlement intérieur du cimetière portant sur la durée des concessions.

13. DELIBERATION N° 2018-84 - CESSION FONCIER A BORDEAUX-METROPOLE

Présenté en Commission Urbanisme du 12/12/18.

La parcelle AL 43 située rue René Cassagne et place de la Libération propriétés de la Commune nécessite une régularisation. En effet les limites parcellaires ne correspondent pas aux limites actuelles du terrain. Une partie du foncier cadastré AL 43 est du domaine public de fait (voirie ou place publique...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur du transfert de charge, à titre gratuit.

14. DELIBERATION N° 2018-85 - CONVENTION RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE (RGPE)

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance et Petite Enfance du 5/12/18.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social dans le cadre de l'action éveil culturel et Petite Enfance. Cette association organise des actions de formation (stages, séminaires...) et propose des expositions culturelles ludiques itinérantes ainsi que des animations culturelles (mise à disposition de malles de livres...).

15. DELIBERATION N° 2018-86 - CONVENTION ASSOCIATION PETIT BRUIT

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance et Petite Enfance du 5/12/18.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Petit Bruit qui intervient auprès des enfants fréquentant l'accueil familial et le multi-accueil.

16. DELIBERATION N° 2018-87 - PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) -2018/2021

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance et Petite Enfance du 5/12/18.

Le PEL, Projet Éducatif local est une politique éducative au service du territoire. Il mobilise tous les acteurs locaux et institutionnels de l'éducation autour d'un projet commun en direction des enfants et des jeunes. Pour créer une cohérence et une complémentarité des acteurs de l'éducation, il prend en compte les différents temps de vie des enfants et des jeunes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur du diagnostic de territoire partagé élaboré avec tous les partenaires locaux et institutionnels.

DELIBERATIONS DEGROUPEES

17. DELIBERATION N° 2018-88 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES DES HAUTS DE GARONNE

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

L'Association « Habitat Jeunes des Hauts de Garonne » prévoit dans ses statuts que les Communes de la Rive-Droite disposent d'une voix délibérative au sein de son Conseil d'Administration. En tant qu'acteur local, cette association souhaite s'investir pour proposer des réponses adaptées aux besoins des jeunes sur la rive droite.

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR (le Groupe AGA s'abstenant), désigne Monsieur Jean-Marie GUËNON en qualité de représentant de la Commune de CARBON-BLANC au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Habitat jeunes des Hauts de Garonne »

18. DELIBERATION N° 2018-89 - PERSONNEL – CRÉATION DE POSTE D'AGENTS NON TITULAIRES – ANNEE 2019

Présenté en Commission ressources du 13/12/18.

Le Conseil Municipal par 22 voix POUR (le Groupe AGA s'abstenant) a décidé de recruter des personnels contractuels pour assurer des missions occasionnelles de courtes durées, des missions spécifiques ou des accroissements d'activités. Ainsi, une liste a été établie et reprend l'ensemble des contrats en cours sur 2018 basculés sur l'année 2019 et les nouveaux besoins estimés pour l'année 2019

19. DELIBERATION N° 2018-90 - DECLASSEMENT ANTICIPE ET DESAFFECTATION DU SITE LACOSTE

Présenté en Commission Urbanisme du 12/12/18.

Dans le cadre du projet urbain présenté à la population en novembre 2016, il a été envisagé de céder certains équipements municipaux permettant le financement de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins de la population.

Ainsi, le Conseil Municipal s'est prononcé par 17 voix POUR, 5 voix CONTRE (Groupe « Demain, CARBON-BLANC »), 2 ABSTENTIONS (Groupe AGA) en faveur d'une procédure de déclassement par anticipation de la parcelle du site Gaston Lacoste. A l'issue de cette procédure d'une durée maximale de 3 ans, le site devra être désaffecté et sera sorti de fait du domaine public de la Commune.

L'objectif de cette procédure est de changer la destination de ce site afin de le céder et de permettre la réalisation d'un projet immobilier.

20. DELIBERATION N° 2018-91 - MECENAT - AIRE DE JEUX DE FAVOLS

Présenté en Commission Urbanisme du 12/12/18.

L'aire de jeux située sur le site Favols ne permet pas un usage sans risque pour les enfants. En effet certains ne sont plus inutilisables notamment la balançoire et l'escalade. En raison d'un contexte financier de plus en plus contraint, le Conseil Municipal a proposé d'associer à sa démarche des partenaires du privé. Ainsi, le groupe

Edouard DENIS se propose de financer à hauteur de 25 000 € le remplacement de l'ensemble des jeux de cette aire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mécénat entre les acteurs conformément à la loi n°2003-709 du 01/08/2003.

21. DELIBERATION N° 2018-92 - CONSEIL CONSULTATIF – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Présenté en Commission culture du 21/11/18.

Le Conseil Municipal s'est prononcé par 17 voix POUR, 2 voix CONTRE (Groupe AGA), 5 ABSTENTIONS (Groupe « Demain, CARBON-BLANC ») sur une modification du règlement qui porte sur la composition du Conseil Consultatif et sur son fonctionnement (principe de quorum).

22. DELIBERATION N° 2018-93 - VŒU SUR LA PRESENCE D'ANIMAUX SAUVAGES DANS LES CIRQUES

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'un vœu refusant la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

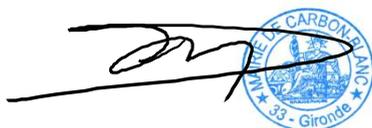
23. DELIBERATION N° 2018-94 - MOTION USINE FORD

Le Conseil Municipal s'associe au travers d'une motion, à la déclaration commune concernant l'usine Ford de Blanquefort. Il est précisé que cette motion a reçu l'approbation d'Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, Président de Bordeaux Métropole, d'Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, de Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde et de Véronique FERREIRA, Maire de Blanquefort.

La séance est levée à 21 heures

Fait à Carbon-Blanc, le 27 décembre 2018

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and white, featuring a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE CARBON-BLANC' around the top and '33 - Gironde' at the bottom.

A. TURBY